

L'ESSENTIEL DU RAPPORT ANNUEL 2023

Régie Eau et Assainissement



2023 : PRISE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCGHV

Cette année écoulée représente donc le tout début d'activité de la régie de l'eau et de l'assainissement. Elle a été marquée par un travail nécessaire de structuration, via la reprise de données, d'acquisition des informations techniques propres à chaque commune, d'harmonisation administrative...

La régie doit cependant dès à présent faire face à des enjeux majeurs : gestion quantitative de la ressource en eau, poursuite de travaux majeurs sur les réseaux... Les élus et les services, chaque jour, s'investissent et mettent en œuvre leur savoir-faire et leur expérience pour mener à bien leurs missions dans ce contexte.



EAU POTABLE

sur les 7 communes de la régie

15 RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

Soit 10 980 m³



286 KM DE RÉSEAUX
(hors branchements)



57

PRISES D'EAU

(sources, captages...)

13 STATIONS DE TRAITEMENT

produisant de l'eau potable



Tout au long de l'année, les agents de la régie recherchent et réparent les fuites sur les réseaux, afin de **limiter les pertes** avant que l'eau ne soit distribuée. Les rendements rendent compte de ce travail.

- Champdray : 97,5 %
- Gérardmer : 97,4 %
- Granges : 65,5 %
- Aumontzey : 79,1 %
- Le Tholy : 97,6 %
- Le Valtin : 92,5 %
- Liézey : 95,7 %
- Xonrupt-Longemer : 86 %



1 047 260 M³

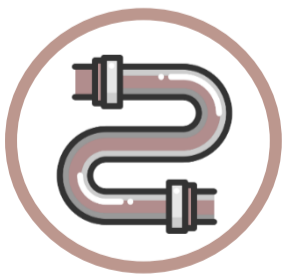
consommés par 9 038 abonnés

758 012 M³

traités par nos 3 stations d'épuration

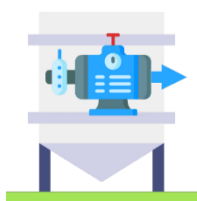
ASSAINISSEMENT

sur les 4 communes concernées



218 KM DE RÉSEAUX

(96% en séparatif)



31 POSTES

de relevage



8 164 ABONNÉS



2 MILIEUX RÉCEPTEURS

La Vologne - La Cleurie



447,8 TONNES

de boues

BUDGETS EAU & ASSAINISSEMENT 2023

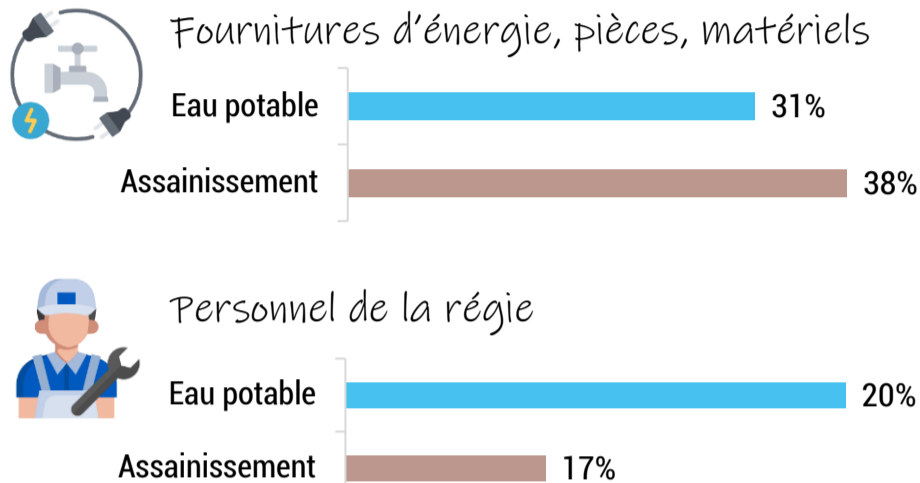
LA RÉGIE DISPOSE DE DEUX BUDGETS DISTINCTS : UN POUR L'EAU, ET L'AUTRE POUR L'ASSAINISSEMENT.
Ils fonctionnent indépendamment afin de refléter le coût réel du service rendu aux abonnés concernés.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges courantes de fonctionnement des services

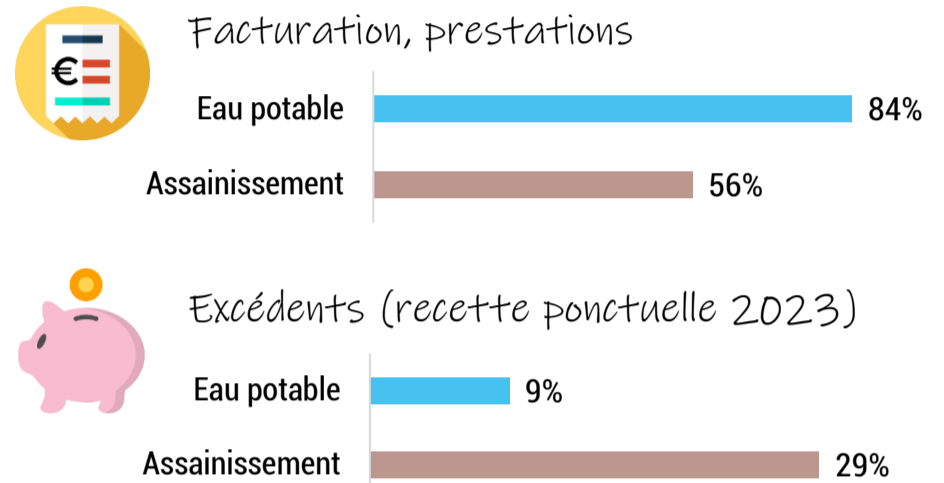
EAU POTABLE : 2 177 993,58 €
ASSAINISSEMENT : 1 905 316,68 €

Dépenses principales :



EAU POTABLE : 2 450 957,26 €
ASSAINISSEMENT : 2 135 598,24 €

Recettes principales :

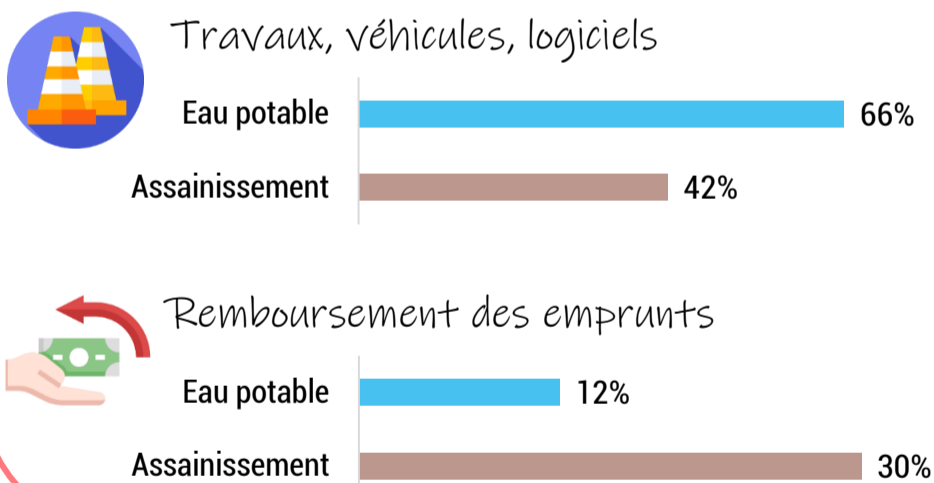


SECTION D'INVESTISSEMENT

Patrimoine de la régie

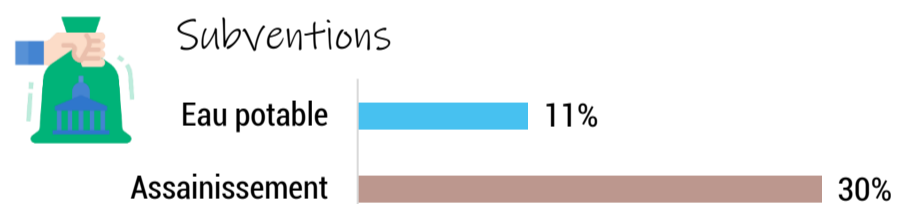
EAU POTABLE : 822 054,89 €
ASSAINISSEMENT : 912 185,67 €

Dépenses principales :



EAU POTABLE : 1 213 550,05 €
ASSAINISSEMENT : 1 326 287,82 €

Recettes principales :



TARIFS 2023

En 2023, les tarifs appliqués par les communes en 2022 ont été maintenus.

La facturation se fait en 2 étapes : part fixe (abonnement) en milieu d'année, et part variable (consommations) en fin d'année.

Les tarifs présentés ci-contre comprennent le prix HT des parts fixes et parts variables, les redevances de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse et la TVA au taux applicable. Ils sont calculés sur la base d'une consommation moyenne annuelle de 120 m³.

EAU POTABLE

Champdray : 1,60 € TTC/m³
Gérardmer : 1,47 € TTC/m³
Granges-Aumontzey : 2,02 € TTC/m³
Le Tholy : 1,65 € TTC/m³
Le Valtin : 2,36 € TTC/m³
Liézey : 1,90 € TTC/m³
Xonrupt-Longemer : 2,12 € TTC/m³

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Gérardmer : 1,40 € TTC/m³
Granges : 2,97 € TTC/m³
Aumontzey : 2,35 € TTC/m³
Le Tholy : 3,10 € TTC/m³
Xonrupt-Longemer : 1,32 € TTC/m³